

ANNEXE 1

ENGAGEMENT DE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE Mesure de soutien aux investissements des entreprises dans le cadre de l'OCM vitivinicole

Nous soussignés ⁽¹⁾
dont le siège social est situé au ⁽²⁾
.....
immatriculés au registre du commerce et des sociétés de ⁽³⁾
sous le numéro ⁽⁴⁾
représenté par ⁽⁵⁾

ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers ⁽⁶⁾ ,

déclarons nous engager conjointement et solidairement avec ⁽⁷⁾
....., dont le siège social est situé au ⁽⁸⁾
.....,
immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ⁽⁹⁾
sous le numéro ⁽¹⁰⁾

à payer sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil-sous-Bois Cedex et à concurrence de la somme de ⁽¹⁰⁾euros,
égale à 70% du montant de l'aide demandée/notifiée deeuros,

toute somme, en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont ⁽¹²⁾

pourrait être redevable, notamment après le versement d'avance, au titre des réglementations communautaires et nationales relatives à la mesure de soutien aux investissements des entreprises dans le cadre de l'OCM vitivinicole

Fait à

Le

[Signature autorisée et cachet commercial]

(1) [nom de l'organisme habilité à se porter caution]

(2) [adresse de l'organisme]

(3) [lieu d'immatriculation RCS]

(4) [numéro RCS].

(5) [nom, fonction, adresse d'élection de domicile]

(6) Pour les organismes de crédit et d'investissement dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : "déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers". Pour les sociétés d'assurance indiquer ici : "déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L.310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers."

(7) [nom ou raison sociale de l'entreprise cautionnée]

(8) [adresse de l'entreprise cautionnée]

(9) [lieu d'immatriculation]

(7) [nom ou raison sociale de la structure du plan collectif local du cautionné]

(8) [adresse d'expédition de la mainlevée de la garantie]

(9) [numéro RCS]

(10) [en chiffres et en lettres]

(11) [frayer la mention inutile]

(12) [nom du cautionné]